

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du samedi 06 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le samedi 06 mars à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE, Maire de CAZAUX-LAYRISSE.

Présents : Mr DORE Jean-Pierre – Mr CAZAUX Alain – Mr SAMARAN José – Mme SIRET Cécile – Mme CAYLA Jeanine – Mr DERVAUX Emmanuel – Mr LASTASTE Dimitri

Mme Cécile SIRET a été élue secrétaire de séance.
Mr le Maire donne lecture du compte-rendu du 24/10/2020.

Travaux d'électrification du réservoir eau (nouvelle installation)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut installer l'électricité dans la chambre à vanne de ce réservoir. L'idée est de privilégier le traitement UV en y installant un turbidimètre. Le coût des travaux est d'environ 4 000 € sachant que nous avons «un avoir» de 3 700 € chez CASSAGNE TP. Accord à l'unanimité.

Travaux sur divers bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les travaux de l'appartement au-dessus de la Mairie, il a été décidé de ne pas louer la dépendance. Les divers diagnostics obligatoires ont été effectués et des artisans ont travaillé : Mr CANHI pour la mise en conformité de l'installation du chauffage, Mr JEANJEAN pour la partie électrique, PBS pour le volet roulant au niveau du balcon (il doit revenir car la réparation n'est pas satisfaisante). Mr DARIO a changé le cumulus (300 l) dans cet appartement, l'existant étant rouillé. Par ailleurs, le plombier a également changé l'arrivée d'eau chaude aux toilettes de la mairie et à la «salle communale» avec un nouveau cumulus (un instantané) au sous-sol de cette même mairie.

Les projecteurs intérieurs des deux églises vont être changés ainsi que les lampes des projecteurs extérieurs de l'église du Haut. Tous vont être équipés de lampes LED.

Concernant l'appartement au-dessus de l'ancienne école, l'entreprise VIGNAUD doit changer les moteurs des volets roulants puisqu'ils ne descendent plus.

Durant les fêtes de fin d'année, les deux églises ont été éclairées et deux sapins de Noël ont été décorés.

Périmètres de protection du captage des Cruzières + point sur AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec Mr CAZAUX et Mme CAYLA, l'Agence Régionale de Santé début décembre pour le périmètre de protection des captages. Il y aura en fait un périmètre rapproché autour de la prise d'eau et un autre non matérialisé plus lointain mais cette zone devra être préservée. La phase administrative réalisée par le bureau d'études ETEN a un coût de 17 000 € HT. L'Agence Adour Garonne subventionne la commune à hauteur de 14 000 € HT.

Le rapport de l'ARS stipule que certains points de l'installation ne sont pas étanches et sécurisés : les deux collecteurs, le brise-charge, le répartiteur ; de plus, la porte de ce dernier n'est pas aux normes. L'ARS demande également une attestation de conformité sanitaire des matériaux utilisés pour la réserve de 180 m³.

Il est à signaler que le village dispose de 40 m³ + 180 M³ de réserve d'eau en cas d'incendie.

En outre, en ce qui concerne «LA HOURADADE», deux sources existent : «la source haute» et «la source basse». Dans la source «basse», il a été relevé lors de fortes pluies, la présence de fer, d'arsenic et d'une grande turbidité. Le local technique de ces sources est cependant composé de matériel de traitement performant (turbidimètre, filtre à sable, lampe UV, électrovanne).

Ligne ferroviaire Montréjeau/Luchon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SNCF achète actuellement des terrains privés pour supprimer le passage à niveau numéro 33 (situé au niveau de Nasse), ce dernier étant jugé inutile. En outre, pour assurer la sécurité sur la voie ferrée, une partie de talus rocheux appartenant à la commune sera achetée par la SNCF pour la mise en place de grillages protecteurs. Il est cependant à noter que l'achat de terrains est subordonné à l'ouverture effective de la ligne. Accord à l'unanimité.

Délibérations à examiner

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de la CLECT. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce rapport.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'aménagement forestier établi par l'ONF, de révision de l'arrêté préfectoral s'appliquant au régime forestier de la forêt communale de Cazaux-Layrisse. L'ONF procède à un aménagement forestier tous les 20 ans. Monsieur le Maire demande pour quelle raison 6 hectares ont disparu entre les 2 aménagements. M. SAMARAN répond que c'est à la suite d'un échange de parcelles il y a quelques années entre Cier de Luchon et notre commune. Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la motion de soutien en faveur d'une concertation préalable au niveau de la Communauté de Communes lorsque des porteurs de projets publics ou privés souhaitent installer des infrastructures ou des équipements sur une commune et que ces équipements ont une incidence sur l'ensemble du territoire communautaire et sur sa population. Accord à l'unanimité.

Point sur l'adressage

Monsieur le maire fait un point sur l'adressage. Le coût total devrait avoisiner 5 000 € TTC, pose des plaques comprise. Le nom des rues est adopté après discussion, la délibération pourra être prise avec un avis favorable. Ce projet assurera l'acheminement des secours mais également des livraisons. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est réalisé avec le concours de «LA POSTE». Il rappelle également qu'il faudra nommer les chemins et sentiers. En outre, la «Route de Luchon» initialement prévue devra être modifiée en «Route de la Pique», pour raison d'homonymie avec des noms de communes voisines. Accord à l'unanimité.

Plan communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM (Document d'information sur les risques majeurs) n'étaient pas jusqu'à ce jour réalisés de façon satisfaisante. Monsieur le Maire en a confié une nouvelle élaboration à Alain CAZAUX. Ces documents recensent les divers risques encourus par les habitants du village mais également les plans d'évacuation de la population en cas de sinistre. L'arrêté à joindre est signé par Mr le Maire. Ces documents vont être transmis à la Préfecture pour approbation.

Pylône SFR

Monsieur le Maire regrette qu'à cette heure, il ne dispose pas, sur ce projet, de plus d'informations, sinon qu'il devrait être terminé pour juillet 2021. Ce dossier a débuté administrativement en 2019 avec l'aide de l'État mais sans concertation avec les communes environnantes ; ces dernières n'ont pas informé non plus notre commune quand des pylônes ont été érigés sur leur périmètre (Cier de Luchon par exemple). Même quand la fibre sera opérationnelle, ce pylône aura son utilité pour un bon fonctionnement de la téléphonie mobile. Accord à l'unanimité.

Effacement des réseaux «Route de Baren»

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet va être réalisé sur une longueur de 275 m pour un coût total de 130 000 € TTC. 15 484 €, correspondant à la partie éclairage, seront à la charge de la commune et seront financés par le biais d'un emprunt sur douze ans à un taux intéressant (autour de 1%). La demande de subvention au Département pour la partie télécommunication (18 291 € HT) passe en commission au cours du mois de mars 2021 ; 20 à 40% sont attendus. La canalisation principale d'eau potable va être remplacée jusqu'au boviduc (fonte par PVC). Accord à l'unanimité.

Questions diverses

Pool routier : 3 vœux :

- enrobé à l'impasse de CANTRUC,
- enrobé devant le cimetière du bas,
- nettoyage du sentier vers le ruisseau de Betpaumes (vérifier si celui-ci n'est pas propriété ONF).

Une enveloppe globale de 34 000 € est prévue et doit être utilisée avant fin 2021.

Déneigement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé au déneigement par l'entreprise JUSTE. Le montant de ce service s'élève à 988,20 TTC.

Un arrêté réglementant les dépôts sauvages et le brulage des déchets et ordures sur le territoire de notre commune a été pris par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 12h00
Le Maire
Jean-Pierre DORE